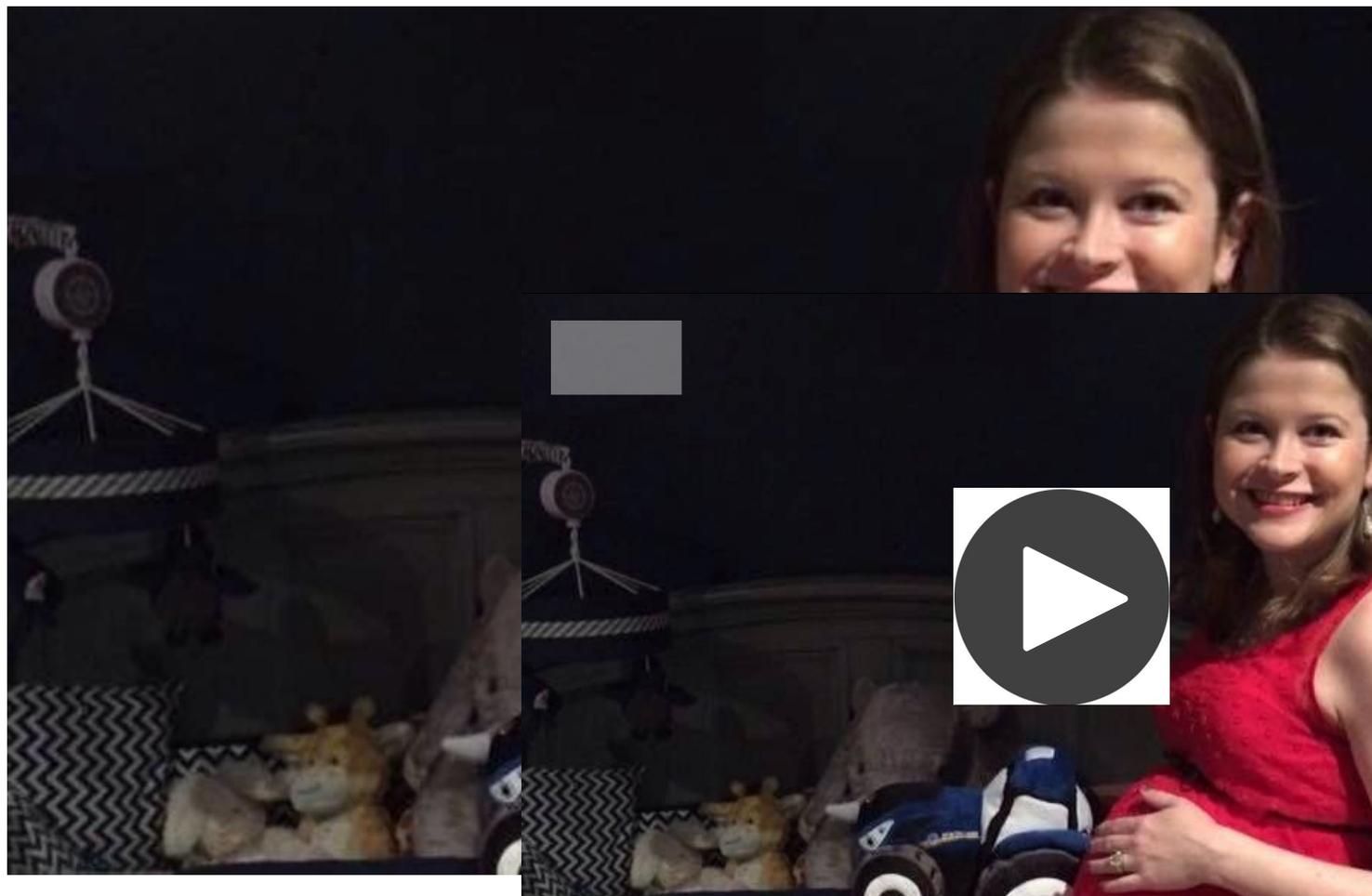




Témoignage de Jéhovah : Éloïse Dupuis a préféré la mort aux transfusions sanguines

PUBLIÉ AUJOURD'HUI À 7 H 30

MIS À JOUR À 8 H 35



Les précisions de Cathy Senay

C'est en pleine connaissance de cause qu'Éloïse Dupuis, Témoignage de Jéhovah, est [morte en octobre 2016](#) des suites de complications liées à son accouchement après avoir refusé une transfusion sanguine, selon le rapport du coroner Luc Malouin.

Un texte de **Cathy Senay**

C'est ce que souligne le coroner dans un rapport qu'il vient de rendre public au terme d'une enquête qui aura duré un an.

Après avoir parlé à des proches d'Éloïse Dupuis et à des professionnels de la santé, en plus d'avoir épluché le dossier médical de la jeune femme, le coroner conclut qu'elle avait refusé à cinq reprises de recevoir des transfusions sanguines entre le 6 et le 12 octobre 2016, d'abord à la maison de naissance Mimosa, puis à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Dès son arrivée à l'urgence un peu après minuit, dans la nuit du 5 au 6 octobre, elle a mentionné qu'elle « préférait mourir que de recevoir des produits sanguins », relate le coroner en citant le dossier médical.



Éloïse Dupuis Photo : Radio-Canada

« Les médecins n'ont pas l'air convaincus que je vive et me parlent toujours de sang quand je suis seule. »

— Note d'Éloïse à son conjoint Paul-André Roy

Les parents d'Éloïse Dupuis et son conjoint Paul-André Roy ont également été informés plusieurs fois des risques. Le coroner a d'ailleurs conclu dans le présent dossier qu'il n'y avait pas eu de « d'influence induite » de la part d'autres témoins de Jéhovah.

Une situation intenable

Éloïse Dupuis a d'abord voulu accoucher de son premier enfant à la maison de naissance Mimosa dans le secteur Saint-Romuald à Lévis, le 5 octobre. Dès lors, elle avait affirmé qu'elle refusait toute transfusion sanguine en raison de sa religion.

Puis elle a été transférée à l'Hôtel-Dieu de Lévis quelques heures plus tard pour réduire les risques de complications. Elle n'a pu accoucher naturellement et a subi une césarienne. L'enfant est né en bonne santé.

Mais il en était tout autrement pour la jeune femme.

La patiente souffrait d'une hémorragie majeure qui allait se détériorer au cours des jours suivants en anémie sévère. Elle en mourra, alors que « la seule solution médicale qui existait pour Mme Dupuis pour recouvrer la santé consistait à recevoir des produits sanguins, et elle a toujours refusé de le faire », écrit M. Malouin.



Luc Malouin, coroner (archives) Photo : Radio-Canada

Selon le coroner, le personnel de l'Hôtel-Dieu de Lévis a tout tenté pour convaincre Éloïse Dupuis d'accepter une transfusion sanguine.

« Je n'ai aucun doute que le personnel médical a tout tenté pour que Mme Dupuis et sa famille changent d'idée quant à la nécessité d'avoir recours aux produits sanguins pour lui sauver la vie. Ces personnes connaissent parfaitement les conséquences du refus de produits sanguins. »

— Luc Malouin, coroner

Le coroner ajoute que « toutes ces personnes étaient des Témoins de Jéhovah et en accord avec leurs principes religieux, elles ont refusé le seul traitement médical disponible pour éviter le décès ».

Un plan pour ces patientes

Le coroner Malouin recommande à l'Hôtel-Dieu de Lévis de mettre en place un plan personnalisé pour les patientes qui refusent toute transfusion sanguine une fois hospitalisées afin de donner naissance à leur enfant.

Il suggère aux médecins de travailler ensemble avec ces patientes afin de planifier les mesures qui seront prises en cas de pertes de sang importantes.

Il souligne au passage que cet établissement hospitalier a prévu dans les mois qui ont suivi la mort d'Éloïse Dupuis de mettre en place des mesures similaires. Il soumet son rapport au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le but de susciter une prise de conscience à travers la province.

À lire aussi : [Demande en recours collectif contre les Témoins de Jéhovah](#)